

DEDMa Diplôme d'Etat de docteur en maïeutique - 6e année (Stage)



Diplôme
Diplôme d'Etat
en santé



**Domaine(s)
d'étude**
Maïeutique,
Médecine,
Métiers de la
rééducation,
Métiers du soin,
Odontologie



**Accessible en
Formation
initiale**



Établissements
Université
Toulouse III -
Université de
Toulouse

Présentation

A compter de la rentrée 2024, la réforme des études de sage-femme instaure un 3 cycle d'un an correspondant au stage. Le Diplôme d'Etat de docteur en Maïeutique (DEDMa) sanctionne le 3 cycle et comprend deux semestres validés par l'obtention de 60 ECTS.

Le nouveau programme s'appliquera à compter de la rentrée 2028, il n'est à ce jour pas connu.

Il confère le grade de docteur après avoir soutenu avec succès une thèse d'exercice.

Objectifs

En 2024, la réforme de la formation de sage-femme est entrée en vigueur. La formation compte désormais une 6e année, le DEDMa, correspondant au 3e cycle d'études de maïeutique (stage).

Et après...

Insertion professionnelle

L'exercice de la profession de sage-femme est réglementé : seuls les titulaires du diplôme d'état de docteur en maïeutique délivré par une université française ou les détenteurs d'un diplôme d'état délivré par un pays de la communauté européenne peuvent exercer la profession de sage-femme.

La sage-femme pratique en toute autonomie l'ensemble des actes cliniques et techniques nécessaires au suivi et à la surveillance d'une grossesse, d'un accouchement et du post partum. Elle accompagne les femmes tout au long de leur vie en assurant les consultations de suivi gynécologique de prévention. Dès lors qu'elle dépiste une situation pathologique, la sage-femme doit adresser la patiente chez un médecin.

Infos pratiques

En savoir plus

Lien vers le site du diplôme

<https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/dfasma-diplome-de-formation-approfondie-en-sciences-maieutiques-6e-annee>